

No. 7311. OPTIONAL PROTOCOL
TO THE VIENNA CONVENTION
ON DIPLOMATIC RELATIONS
CONCERNING ACQUISITION OF
NATIONALITY. DONE AT
VIENNA ON 18 APRIL 1961¹

Nº 7311. PROTOCOLE DE SIGNA-
TURE FACULTATIVE À LA CON-
VENTION DE VIEILLE SUR LES
RELATIONS DIPLOMATIQUES
CONCERNANT L'ACQUISITION
DE LA NATIONALITÉ. FAIT À
VIEILLE LE 18 AVRIL 1961¹

—
No. 7312. OPTIONAL PROTOCOL
TO THE VIENNA CONVENTION
ON DIPLOMATIC RELATIONS
CONCERNING THE COMPULSORY
SETTLEMENT OF DISPUTES.
DONE AT VIENNA ON 18 APRIL
1961²

—
Nº 7312. PROTOCOLE DE SIGNA-
TURE FACULTATIVE À LA CON-
VENTION DE VIEILLE SUR LES
RELATIONS DIPLOMATIQUES
CONCERNANT LE RÈGLEMENT
OBLIGATOIRE DES DIFFÉ-
RENDS. FAIT À VIEILLE LE
18 AVRIL 1961²

ACCESSION

Instruments deposited on :

11 April 1969

BOTSWANA

ADHÉSION

Instruments déposés le :

11 avril 1969

BOTSWANA

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 500, p. 223; for subsequent actions relating to this Protocol, see references in Cumulative Index No. 7, as well as Annex A in volumes 560, 592, 608, 616, 619, 635 and 648.

² United Nations, *Treaty Series*, Vol. 500, p. 241; for subsequent actions relating to this Protocol see references in Cumulative Indexes Nos. 7 and 8, as well as Annex A in volumes 608, 616, 619, 635 and 648.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, volume 500, p. 223; pour les faits ultérieurs concernant ce Protocole, voir les références données dans l'Index cumulatif n° 7 ainsi que l'Annexe A des volumes 560, 592, 608, 616, 619, 635 et 648.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 590, p. 241; pour les faits ultérieurs concernant ce Protocole, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 7 et 8, ainsi que l'Annexe A des volumes 608, 616, 619, 635 et 648.